

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAUDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANAY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procuration : 4	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme LAMY pouvoir à Mme BAILLY Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GAUDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN Mme VERNIER pouvoir à M. JABER
Convocation du : 13 / 05 / 2025	SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRUNIAUX Philippe

DÉLIBÉRATION N° 04 :

Projet d'étude de faisabilité du réaménagement du parvis de la gare - engagement de l'étude et demande de subvention

Madame la Maire informe que SNCF Gares et Connexions et la Région se sont associées dans le cadre du plan « Place de la Gare » pour redonner vie à la gare et réaliser des travaux.

L'entreprise « A Tour de Roue », installée actuellement route de Lyon, devra y prendre place. Les travaux ont démarré en mars 2025.

Afin que le site de la gare prenne toute sa nouvelle dimension, un réaménagement du parvis de la gare semble indispensable.

L'emprise foncière, sur laquelle ce réaménagement doit être réalisé, appartient, pour partie, à la Commune d'Arbois et, pour partie, à SNCF Gares et Connexions.

Aussi, une étude de faisabilité pour le réaménagement doit d'abord être réalisée, en partenariat avec Gares et Connexions.

Une trame de cahier des charges a été établie par SNCF Gares et Connexions pour atteindre le stade d'une esquisse et des devis ont été demandés pour estimer le montant de cette étude.

A la suite de quoi, la commune a inscrit la somme de 15 000 € au budget prévisionnel 2025 pour assumer sa part du cout de l'étude, convenu à hauteur de 50 % dans les échanges avec G&C, avec accord que si la commune trouve des financements cela vient réduire d'autant sa part.

Depuis, la réflexion a avancé et il emble pertinent d'ajouter à l'étude de faisabilité une option « Enquête usagers » afin d'avoir une parfaite connaissance des utilisateurs de la gare. C'est-à-dire : comment ils se rendent en gare notamment (dépose minute, nbre de voitures...), ce qui conditionne les aménagements à mettre en place (en choix et en nombre).

.../...

Ainsi, le coût pour la commune pourrait augmenter.

Dans l'option où la commune retient la réalisation de cette enquête, SNCF Gares et Connexions propose le partage suivant :

	Coût HT	G&C	Ville
Etude	29 810,00 €	16 400,00 €	13 410,00 €
Option enquête	5 550,00 €	3 600,00 €	1 950,00 €
MOA G&C	1 800,00 €		1 800,00 €
TOTAL HT	37160,00	20000,00	17 160,00 €*

(*soit 20 592 € TTC pour la ville, avant subvention)

A noter que l'aménagement du Parvis de la Gare figure dans le plan d'action communale du Programme ORT – PVD (Opération de Revitalisation du Territoire / Petites Villes de Demain).

Cette étude devrait démarrer au cours de l'été 2025, normalement sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions, avec une participation à 50 % de la Commune d'Arbois moins le montant des subventions.

Dans le cadre du programme PVD, la commune peut mobiliser une aide de la Banque des Territoires à hauteur de 50 % du montant HT, voire également de la Région dans le cadre du programme Centralité Rurale en Région à hauteur de 30 % du montant HT ; sous réserve que la commune soit maître d'ouvrage (ou co-maître d'ouvrage) et paye une facture, ce qui pourrait se faire dans le cadre d'une convention de groupement de commande.

SNCF Gares et Connexions n'ayant pas l'habitude de ce montage, à l'heure du passage en conseil municipal, ce montage n'est pas encore acté.

Par ailleurs, La Banque des Territoires doit vérifier si SNCF Gares et Connexions peut nous refacturer ou si la facture doit être émise directement par le prestataire ;

Ainsi :

- **Cas 1: Le Groupement de commande est validé par SNCF Gares et Connexions**

- ➔ Maîtrise d'ouvrage partagée via une convention de groupement de commande où SNCF Gares et Connexions serait cheffe de file pour lancer et exécuter le marché mais
 - Cas 1.1/ la facturation serait adressée pour moitié à Gares et Connexions et pour moitié à la commune par le prestataire.
 - Cas 1.2/ la facture est payée en totalité par SNCF Gares et Connexions qui nous refacture mais avec TVA. La Commune paye sa facture et perçoit les subventions sur sa partie.

- **Cas 2: SNCF Gares et Connexions est seul maître d'ouvrage, la Banque des territoires et la région ne peuvent intervenir financièrement.**

- ➔ Maîtrise d'ouvrage assurée par Gares et Connexions, avec une subvention de la commune correspondant à 50 % du coût.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de

- **VALIDER** le partenariat avec Gares et Connexions pour réaliser cette étude de faisabilité
- **VALIDER** la réalisation de l'option « Enquête aux usagers »
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les coûts de l'étude à hauteur de maximum 50 % de son coût, dans la limite de 21 000 € TTC
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer une convention de groupement de commande avec SNCF Gares et Connexions dans le cas 1 exposé ci-dessus, avec SNCF Gares et Connexions comme cheffe de file pour lancer et exécuter le marché, et à adapter la convention au cas 1.1 ou cas 1.2 selon les retours des partenaires financiers pour la facturation, précisant que le Conseil municipal privilégie le cas 1.1.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 50 % du coût HT et la Région à hauteur de 30 % du cout HT de la part communale.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de cofinancement visant à verser une subvention de participation à SNCF Gares et Connexions dans le cas 2 énoncé ci-dessus, si SNCF Gares et Connexions ne peut mettre en place une convention de groupement de commande, précisant que ce n'est pas le montage privilégié par le Conseil Municipal.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 26 mai 2025



a Maire,
Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,
Philippe BRUNIAUX